

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

—————
Séance du 29 juin 2023
Rapporteur :
Madame Françoise DORVAL

N° 42

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 07/07/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 07/07/2023 (accusé de réception du 07/07/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Route du Loch - Cession d'une parcelle à la SCI Boucan Canot

—————

Dans le cadre de la réalisation d'un projet immobilier une parcelle située 60 route du Loc'h, il est proposé de céder à la SCI Boucan Canot, porteur du projet, une portion de la parcelle EH 68 propriété d'Enedis et de la Ville.

La SCI BOUCAN CANOT est propriétaire d'un bien immobilier situé 60 route du Loch (parcelle cadastrée section EH numéro 69).

Dans le cadre d'un projet de réhabilitation à usage de bureaux, pour lequel un permis de construire a été déposé, la SCI souhaiterait pouvoir acquérir une emprise de la parcelle communale mitoyenne cadastrée section EH numéro 68.

En effet, cette acquisition pourrait lui permettre de créer les places de stationnement nécessaires à la réalisation de son projet.

La parcelle communale EH numéro 68 est une parcelle d'une surface totale de 107 m² sur laquelle est implanté un transformateur électrique appartenant à ENEDIS. Avec l'accord d'ENEDIS, une surface approximative de 35 m² pourrait être cédée.

Après consultation de la Direction Immobilière de l'Etat, un prix de 50 €/m², a été proposé aux intéressés qui l'ont accepté.

Les frais liés au transfert de propriété seront supportés par les acquéreurs.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1 - d'autoriser la commune de Quimper à céder cette dépendance, d'une surface totale d'environ 35 m² au prix de 50 €/m² ;

2 - d'autoriser madame la maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.